

Organisme de formation

Ufcv

UFCV Auvergne-Rhône Alpes Délégation Rhône Alpes

Tél. 04.73.74.45.60 / 04 72 10 29 60

Contact : Mr Wilfried FAURE

wilfried.faure@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00499

Lieu de la formation

2, Place Benoit Crépu 69005 Lyon

Tél : 04 73 74 45 60 / 04 72 10 29 60

forpro.ani-aura@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Certificat complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Diplôme délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Niveau visé : Sans objet

Codes métiers : NSF 335p Direction des centres de loisirs ou culturels; Formacode : 44067 ; ROME : G1203

Code Certif Info : 92125

N° fiche Répertoire Spécifique : RS2032

Code CPF : 236107

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 02 Mai 2022

Date de fin : 14 Septembre 2022 (hors épreuves certificatives)

► Enseignement théorique : 91 heures soit environ 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 126 heures au minimum 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 217 heures (dont 91 heures en centre de formation et 126 heures en structure professionnelle) sur 7 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (pour le centre de formation)

Formation en alternance centre de formation – milieu professionnel

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter

Engagement qualité des formations

► Référencement **DataDock**

► **Qualiopi : Processus Certifié**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Posséder ou être en cours de formation à un DEJEPS ou un BPjeps d'une mention autre que Loisirs Tous Publics.

- Être titulaire d'un titre ou diplôme de secourisme.

- Justifier d'une expérience en ACM d'au moins 28 jours. Pour les personnes handicapées un protocole d'accès à la formation et aux certifications est élaboré spécifiquement.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Complétion d'un dossier d'inscription détaillant le parcours, les attentes du/de la candidat.e et les pièces administratives demandées.

Epreuves de sélection : Pas de sélection

Coûts

914.50 € (frais de dossier inclus)

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

Règlementation des ACM

CONDUITE D'UNE ÉQUIPE D'ACM

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ACM

ANIMATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACM

► Contenus :

Organisation des locaux.

Gestion des activités spécifiques.

Administration de l'ACM.

Recrutement des personnels.

Formation des animateurs.

Animation des équipes.

Gestion budgétaire et comptable de l'ACM.

Gestion de l'économat.

Organisation de la logistique.

Écriture collective d'un projet pédagogique.

Promotion du projet pédagogique.

Évaluation de la réussite du projet.

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir du 14/12/2021

► **Clôture des inscriptions** : 02/04/2022



Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Non concerné

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation)

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Le Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs est délivré par le DRAJES.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent, le coordonnateur de formation et le responsable des formations. Tous trois disposent d'un niveau de formation supérieur (5, 7 et 7) et de l'habilitation conférée par la DRAJES à dispenser l'action de formation. De plus, le formateur référent a une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Planning de la formation (cf pièce jointe : calendrier formation)

